

## **Chili : des pharmacies à l'amende pour refus de vente de la pilule du lendemain**

**Author** : Jeanne Smits

**Categories** : [Divers Jeanne smits](#)

**Date** : 24 octobre 2007

Les plus importantes chaînes de pharmacies chiliennes ont été [punies d'amendes](#) de 33 millions de pesos (près de 50.000 euros, la plus haute prévue dans le code de la santé) pour avoir refusé de stocker et de vendre dans certaines de leurs officines la pilule du lendemain, le Levonogestrel.

L'obligation de stocker et de vendre la pilule potentiellement abortive existe depuis la promulgation d'un décret du ministère de la santé, le 10 mars 2006.

Une première série d'amendes avait été prononcée en 2006, mais seule une chaîne de pharmacies a plié devant l'obligation.

Cette fois-ci, les chaînes de pharmacies récalcitrantes ont [soutenu](#) que la pilule n'est pas disponible auprès des laboratoires chilien, pour se voir répondre que « l'Etat a un mécanisme pour faire face lorsqu'il s'agit d'un médicament nécessaire ; la centrale d'approvisionnement a procédé à une importation et cela a été communiqué aux pharmacies ».